

# G RAINS DE SAGESSE

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS  
RETRAITÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Université   
de Montréal

Les anciens sous leur baobab ont renoncé à faire la guerre, à participer aux grandes chasses ou à danser des nuits complètes au son des tambours. Ils se souviennent, racontent, donnent leur avis et distribuent leur sagesse par petits grains. Il nous semble que cela nous convient bien.

## Ça bouge à l'UdeM?

À cette question qui m'interpelle, je réponds : voyons voir.

Dès son entrée en fonction, la nouvelle équipe du rectorat s'est employée tout d'abord à assainir ses relations avec chacune des composantes du personnel de l'UdeM. C'est ainsi que, grâce aux ententes intervenues avec les syndicats et les associations, un climat de *paix syndicale* s'est instauré sur le campus. Parallèlement, le rectorat s'est dit intéressé à profiter de la « sagesse » et de l'« expérience » des membres retraités du corps professoral.

Il y a quelques jours j'ai eu l'occasion d'échanger utilement avec le recteur Breton et la vice-rectrice Hélène David. C'est dans le même esprit de collaboration renouvelée que, pour la première fois de notre histoire, nous offrons deux pages des Grains de sagesse au recteur pour qu'il nous explique son approche budgétaire.

Pour favoriser la mise en place de ses actions prioritaires, la nouvelle équipe pourra s'appuyer sur les grands acquis de l'établissement :

- 1- la variété et la richesse des programmes d'étude;
- 2- l'augmentation constante du nombre d'inscriptions;
- 3- l'impressionnante cohorte des doctorants;
- 4- la qualité des recherches reconnue internationalement.

Dans sa déclaration faite à l'Assemblée universitaire, le 18 octobre 2010, le recteur a fait état des défis que l'Université

entend relever, à savoir :

- 1- réduire l'écart croissant entre la réalité du succès de l'UdeM et la perception qu'en ont la population en général et le milieu des affaires en particulier;
- 2- diminuer substantiellement l'ampleur du fardeau

que porte l'Université causé par la quasi absence de financement pour les frais indirects occasionnés par les subventions accordées pour la recherche proprement dite. Cette situation est particulièrement grave pour l'UdeM étant donné le fort volume des subventions de recherche obtenues par ses professeurs et ses chercheurs.

Le recteur a pris des dispositions pour amplifier la compréhension de la société quant au rôle que joue l'Université. À ce sujet, le 30 novembre 2010, il prononce, à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, une conférence intitulée *Nouvel essor pour l'UdeM, nouvel élan pour le Québec*. Il y fait état du rôle important que l'Université joue dans le développement de la société québécoise. Il profite de l'occasion pour présenter le futur pavillon des sciences à Outremont ainsi que le nouveau campus de Laval où quatre facultés s'y déploieront dès 2011.

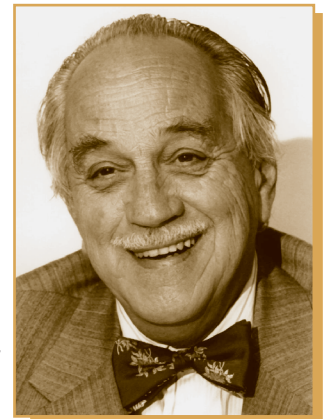


Photo : Bernard Lambert

La gravité de la situation, maintes fois commentée dans les médias par des économistes de haut vol, a conduit Mme Line Beauchamp, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, à évoquer la nécessité d'une plus grande participation du secteur privé au financement universitaire. Le 6 décembre, la ministre rencontre des partenaires en éducation pour en discuter. Voilà qui est bon!

Relisant la question posée initialement, et en tenant compte de ce qui précède, je dis : oui ça bouge à l'UdeM, che si! che si! Cette expression, quoique pertinente, ne trouvera certes pas sa place dans les « pages roses » du Larousse dans le voisinage, par exemple, de l'expression *eppur si muove* formulée « sotto-voce » par un certain Galilée.

*Jacques St-Pierre*

### SOMMAIRE

1. Ça bouge à l'UdeM?
2. Un nouveau souffle pour le financement universitaire
3. Un doute me saisit
4. Une huitième plaie d'Égypte...
6. Les collègues publient

# Un nouveau souffle pour le financement universitaire

Vous le savez, l'UdeM a subi une importante pression financière au cours des derniers exercices. Nous avons réagi avec cohérence; les mesures d'austérité nous ont replacés sur la bonne voie.

Ainsi, à court terme, mon équipe et moi-même visons le retour à l'équilibre budgétaire.

J'entame mon mandat de recteur en proposant de nouvelles avenues qui nous permettront de diversifier nos sources de revenus et de stabiliser notre financement, et ce, dans le plus grand intérêt de notre mission d'enseignement supérieur et de recherche.

---

Reportons-nous à 2009-2010. Le budget que nous avons préparé pour cet exercice prévoyait alors un déficit de 14,9 M\$. La rigueur budgétaire, combinée à une hausse sans précédent et inattendue des inscriptions à l'UdeM, ont permis de réduire considérablement ce déficit projeté.

Le plan de retour à l'équilibre, qui a été transmis par la direction de l'UdeM au MELS, comprenait notamment une réduction paramétrique des dépenses de 1,5 % applicable aux budgets de fonctionnement de toutes les facultés et de tous les services. Une fois l'équilibre budgétaire atteint, cette ponction servira à rembourser la dette de l'Université.

Les compressions introduites ces dernières années ont porté fruit sur le plan budgétaire. Mais s'il devait se prolonger, le régime minceur auquel s'astreint l'UdeM depuis plusieurs années compromettrait durablement sa compétitivité aux échelles nationale et internationale, voire l'intégrité de sa mission universitaire.

D'où la nécessité de résoudre un problème fondamental : celui du sous-financement des universités.

1. Nous évoluons dans un environnement financier où l'État contrôle la quasi totalité de nos revenus;
2. les droits de scolarité que nous percevons sont beaucoup plus bas que la moyenne canadienne;

3. la prise en charge des frais indirects de la recherche est insuffisante;
4. et nous déplorons une participation relativement faible des diplômés aux campagnes de financement.

L'Université de Montréal met tout en œuvre pour changer de manière fondamentale son cadre financier. Mais force est de constater que les mesures d'ascétisme budgétaire, en bout de ligne, ne suffiront pas. Tous les témoins attentifs du développement de l'UdeM au cours des dernières années reconnaissent le caractère chronique du sous-financement de ses activités.



En dépit de ces défis, l'UdeM doit continuer la réalisation de ses priorités en enseignement et en recherche. Le budget 2010-2011 témoigne justement de la volonté de l'Université de soutenir certaines priorités jugées essentielles, à savoir :

1. Maintien du programme de bourses internes; l'UdeM est l'une des universités québécoises qui consacre la plus large part de son budget à la remise de bourses aux étudiants de 2e et 3e cycles.
2. Augmentation des budgets alloués à l'embauche d'auxiliaires d'enseignement : la mesure vise à la fois à aider nos personnels enseignants dans l'accomplissement de leurs tâches et à soutenir financièrement nos étudiants de 2e et 3e cycles.
3. Financement du rattrapage technologique : l'opération, qui comprend l'implantation de notre progiciel de gestion intégré, entraînera des dépenses de l'ordre de 3,2 M\$ en 2010-2011.
4. Prévisibilité et équité du financement de nos unités.

---

À terme, il apparaît clair que la solution aux problèmes financiers de l'UdeM passera par un renouvellement du financement universitaire, une responsabilité qui échoit à la société dans son ensemble.

*Suite page 3*

Cette solution comprendra notamment une hausse éclairée des droits de scolarité, qui représentent, comme vous le savez, une portion non négligeable des revenus des universités. Le coût de la formation universitaire variant d'une discipline à l'autre, la modulation des droits en fonction des coûts de formation et du revenu anticipé, comme le font la majorité des universités nord-américaines, constituerait une mesure plus équitable pour les étudiants.

Tout en visant, à long terme, à rapprocher le niveau des droits de scolarité québécois de la moyenne canadienne, il importerait par ailleurs, à court terme, de faire en sorte que les droits de scolarité en dollars constants des étudiants québécois se rapprochent du niveau où ils se situaient au début des années 70.

Cela dit, les étudiants ne peuvent être seuls à assumer le rattrapage qui s'impose. Il faut aussi interpeller les entreprises et les citoyens, sans toutefois rendre leur contribution obligatoire. Je pense notamment à l'établissement de nouveaux crédits d'impôt. Il y a en effet des montages innovants à élaborer en matière d'allègements fiscaux afin d'encourager les entreprises et les individus à investir dans le réseau d'enseignement universitaire québécois. L'entreprise et le citoyen

deviendraient ainsi partenaires; ce volet de développement mérite d'être exploré. Il y a quelques décennies, nous avons innové avec les Régimes d'épargne-actions. Pourquoi ne le ferions-nous pas à nouveau?

Quant à la philanthropie, elle est présente dans nos sources de financement mais elle n'atteint pas, pour le moment, le niveau souhaité. La culture francophone exerce une certaine réserve envers l'exercice philanthropique; le Québécois moyen donne quatre fois moins que son vis-à-vis dans les autres provinces. Il y a du travail à faire. Il faut d'abord que les gens soient davantage conscients de la grande valeur de la contribution de l'UdeM et qu'ils y trouvent une source de fierté.

Au seuil d'une nouvelle grande campagne de financement, nous plaçons délibérément la barre haute car la responsabilité que nous avons de façonner l'avenir nous commande d'être ambitieux. Forts des réalisations du passé, nous nous devons à nous-mêmes de rêver sans ménagement. Les communautés de l'UdeM, de HEC Montréal et de Polytechnique Montréal veulent écrire l'histoire – une histoire qui donnera une nouvelle dimension au Québec dans le monde.

*Guy Breton, recteur de l'UdeM*

---

## Un doute me saisit

**L**a connaissance éclairée découle du doute. Pourtant, nous ne revenons jamais sur les principes définitoires de la carrière universitaire. Sommes-nous certains que les règles qui s'imposent péremptoirement au jeune professeur sont les plus susceptibles de contribuer au développement de la science et à la vitalité institutionnelle de notre université?

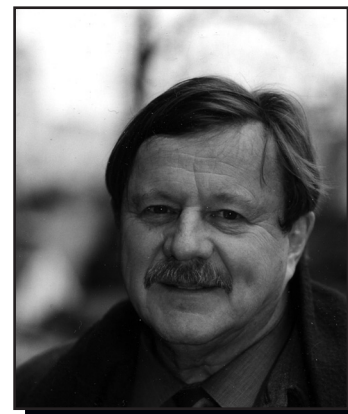
L'Université de Montréal ne fixe pas encore au nouveau professeur de quota annuel de publications comme ailleurs, mais l'esprit y est. Son premier contact avec l'administration risque de venir d'un service de la recherche qui va l'initier à devenir un battant auprès des organismes subventionnaires. Et pour donner un maximum de chance de réussite au jeune enseignant, on le dégrèvera de quelques cours.

Quel message livre-t-on au jeune professeur et quelle image de l'université lui présente-t-on? Le modèle de carrière proposé est celui d'un développeur d'une petite PME en recherche, dans un contexte de concurrence féroce avec les

autres. L'indice du succès se mesure à l'allongement d'un cv aux rubriques bien standardisées. Une grande université de recherche est formée d'une juxtaposition d'individus performants qui luttent chacun pour eux-mêmes.

Quel message lit-on en creux de ce système? L'enseignement est un fardeau. S'ouvrir aux savoirs étrangers à son champ de recherche n'est pas rentable. Participer à la vie institutionnelle? Vivement la titularisation pour s'en dégager.

Et si la retraite était la période de la plus grande liberté intellectuelle, notre association ne devrait-elle pas engager une réflexion sur ce sujet?



*Serge Lusignan*

---

Note de la rédaction. Serge Lusignan est professeur émérite de l'Université de Montréal. Il a été bousier Killam en 2002-2004 et il est membre de la Société royale du Canada.

# Une huitième plaie d'Égypte : les déficits actuariels des caisses de retraite

**V**ous avez peut-être lu dans La Presse du jeudi 4 novembre dernier cet article étonnant intitulé : « Le déficit explose à l'Université Laval ». Le journaliste nous rapporte que le déficit de l'Université Laval passe soudainement de 90 M\$ à 306 M\$. Que s'est-il passé? Le lecteur est intrigué; est-ce encore un cas de mauvaise gestion? Pas du tout. Si le déficit accumulé qu'affichaient les états financiers de l'Université Laval en 2008-2009 s'élevait



à 90 millions et s'élève à 306 millions en 2009-2010, c'est entre autres parce que, maintenant, le déficit actuariel des caisses de retraite doit être pris en compte dans l'élaboration des états financiers des établissements universitaires selon des modalités déterminées

par de nouvelles règles comptables.

Ces nouvelles règles comptables ont nom « Principes comptables généralement reconnus » (PCGR). Ainsi que l'exprime le vice-recteur Bauce de l'Université Laval dans un communiqué du 11 novembre 2010, c'est « à la demande du ministère des Finances que les universités québécoises doivent maintenant élaborer leurs états financiers en utilisant les « PCGR » au lieu des règles comptables que le MELS (Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport) » leur demandait d'utiliser jusqu'alors. Ces fameuses PCGR sont celles qu'endosse l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) et s'alignent sur les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards). L'adoption de ces nouvelles normes est souhaitée par les grandes institutions financières, elles qui, ironiquement, ont contribué à provoquer la grave

crise des dernières années. Elles veulent connaître avec précision la véritable situation financière des états ou entités administratives à qui elles prêtent.

Les PCGR diffèrent en plusieurs points des anciennes règles désormais désuètes. Entre autres, la comptabilité de caisse est remplacée par la comptabilité d'exercice en ce qui concerne les avantages sociaux futurs et les vacances à payer. Ce qui revient à dire que les engagements financiers encourus à cet égard dans une année doivent être comptabilisés dans la même année, même si le déboursé vient plus tard. Une université étant garante du fonds de retraite de ses employés, ses états financiers doivent donc prendre en compte le déficit actuariel de la caisse de retraite de ses employés. De même, la comptabilisation des immobilisations et de leur financement doit s'effectuer autrement.

Au total, tous les organismes publics et parapublics au Québec sont soumis à ces nouvelles conventions comptables. Le réseau de l'éducation, tout comme celui de la santé et des services sociaux, y est astreint à partir de 2009-2010. Le Conseil du trésor demande également aux universités de les appliquer, même si, à l'exception de l'Université du Québec et de ses composantes, ces établissements n'entrent pas dans le périmètre comptable du Gouvernement du Québec. L'Université de Montréal devrait donc aussi en tenir compte dans l'élaboration de ses états financiers.



Jusqu'au moment de la crise financière de 2008-2009, les régimes de retraite étaient généralement proches de l'équilibre. L'application des nouvelles règles aux états financiers d'avant la crise n'aurait pas trop gonflé le déficit des universités. Ce n'est plus le cas maintenant. Est-ce grave? C'est difficile à dire à ce moment-ci. En général, des déficits plus lourds entraînent des taux plus élevés pour les emprunteurs, le risque perçu par le prêteur paraissant plus grand. On peut imaginer aussi,

*Suite page 5*

que devant ces déficits, à première vue effarants, les conseils d'administration des universités vont se soucier beaucoup plus de la santé financière de leur régime de retraite. Si on veut être logique, les universités bénéficieront peut-être d'éventuels surplus de leurs caisses de retraite et pourraient ainsi diminuer leurs déficits accumulés! Mais ce n'est pas pour bientôt.

Le surplus (ou le déficit) d'une caisse de retraite est établi en soustrayant son passif de son actif. L'actif est constitué de la valeur de tous les investissements détenus par la caisse à un moment donné. Le passif est une **estimation** du montant qu'il serait nécessaire d'avoir en main maintenant, placé à des taux fixes dans l'avenir, suffisant pour honorer le paiement de toutes les rentes déjà promises. Or, la crise financière a provoqué d'importants reculs de la valeur des placements de toutes les caisses de retraite, publiques ou privées, et l'estimation de leur passif tend à croître parce qu'elle est tributaire de divers facteurs démographiques et économiques.

Il y a toutefois un aspect artificiel à cette obligation d'incorporer aux déficits accumulés des institutions les déficits actuariels de leurs régimes de retraite. Il est lié à la grande variabilité dans le temps de ces déficits actuariels. Par exemple, le déficit actuariel du RRUM, établi en date du 31 décembre 2009, était de l'ordre de 200 M\$ (8 % de son actif). L'expression clé ici est « 31 décembre 2009 ». En effet, choisissez une date quelques mois plus tard ou quelques mois plus tôt et le portrait peut changer de plusieurs dizaines de millions.

Cette difficulté résulte en partie de l'entêtement du législateur d'assujettir l'évaluation de l'actif des caisses de retraites aux aléas à court terme des marchés boursiers. En effet, depuis 2006, on exige que les régimes de retraite utilisent la valeur marchande de leur caisse à une certaine date plutôt qu'une valeur lissée qui suivrait la tendance sur cinq ans des valeurs en portefeuille, comme c'était la pratique auparavant. Un exemple de cette méthode, fort discutable selon plusieurs : si au 31 décembre 2009 le RRUM avait pu utiliser la valeur lissée plutôt que la valeur marchande à cette date, date évidemment arbitraire, la caisse du RRUM aurait été

plus "riche" de 75 M\$. Ce qui est paradoxal dans cette approche, c'est qu'on juge de la santé des régimes en fonction de la conjoncture alors que leur horizon d'obligations et de revenus est de 35 ans. Évidemment, personne ne sait quand, ni comment, l'univers des placements dans une caisse réussira à se redresser afin de répondre aux attentes historiques de rendement. Ce rendement, une moyenne de 4 % au dessus des taux d'inflation, est somme toute raisonnable et s'est avéré sur le long terme; il préside habituellement au calcul des actuaires pour vérifier si actif et passif sont à l'équilibre.

En pratique, il est fort probable que les établissements vont continuer de fonctionner comme si les déficits actuariels de leur régime de retraite n'étaient pas inclus dans leurs déficits accumulés. Ce qui risque de changer toutefois, si de tels déficits se prolongent, c'est leur conséquence sur l'équilibre budgétaire annuel. Comme la loi exige que les déficits d'une caisse de retraite soient résorbés sur une période de 5 à 15 ans selon certaines modalités, les employés actifs et les employeurs seront appelés à modifier leurs cotisations et les bénéfices éventuels. Deux avenues seront alors ouvertes : ou les cotisations augmentent pour les employés en exercice et pour l'Université de Montréal (sur une base 50-50) ou les bénéfices de retraite à venir, **associés aux années de service à venir**, seront moins généreux. On verra probablement une combinaison des deux options.

Ces modifications aux règles du régime de retraite n'affecteront cependant pas les membres de l'APRUM. Pour eux, en effet, il n'y a pas d'années de service à venir! Les bénéficiaires qui sont les nôtres ne seront pas affectés étant donné qu'ils ont été fixés au moment de notre départ à la retraite et sont garantis par l'Université.

#### NOUVELLES DU RRUM

Veillez noter que l'indexation des rentes à partir du 1er janvier 2011 sera de 1,92 %.

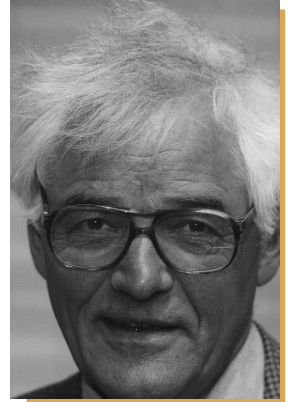
*André Brassard et Robert Brunet*

## Les collègues publient...

Le livre de Robert Lacroix et Louis Maheu, *Le CHUM, une tragédie québécoise* (Boréal), se lit comme un roman. De série noire. Et comme on le dit parfois à la télé : « contient des scènes qui pourraient en choquer certains ». Ceux, notamment, qui croient encore que la création d'un CHUM par le gouvernement québécois n'a rien à voir avec la petite politique partisane. Par exemple : on apprendra en 2008 seulement que « Bernard Landry avait déjà décidé, au printemps 2002, qu'aucune décision définitive ne serait prise sur les projets d'hôpitaux universitaires avant les élections » (p. 63). Mal lui en prit, car il les perdit. Et que croyez-vous qui arriva? L'abandon du site du 6000 Saint-Denis, qui avait été choisi par Pauline Marois et qui faisait consensus. On prétextait la contamination du terrain, ce qui était vrai en un sens, car « il n'était pas question qu'un projet aussi vaste se fasse dans un comté traditionnellement péquiste » (p. 92), alors que les Libéraux sont au pouvoir... Cette saga, apprend-t-on, a commencé dès 1927. Depuis 2000, le projet s'est promené de site en site, jusqu'à la décision finale annoncée triomphalement par Philippe Couillard, après un long bras de fer (c'est l'expression utilisée par les auteurs) entre un ministre et son premier ministre d'une part, entre le même ministre et notre recteur d'autre part. Cela se passait le 24 mars 2005 et on annonçait le début des travaux pour l'automne suivant, de sorte que le nouvel hôpital du 1000 Saint-Denis « ouvrirait ses portes aux patients en 2010 » (p. 83) : avec une semaine d'avance, c'était un invraisemblable poisson d'avril...

En 2010, sur le chantier du Centre hospitalier de McGill, les ouvriers travaillent ferme depuis quelques mois déjà, alors que nous attendons toujours une première pelletée de terre du CHUM, dont les responsables n'ont cessé de tergiverser ou

de se chamailler, pendant que ceux du CUSM montraient en public une solidarité sans faille. Dès le début de leur ouvrage, les auteurs se demandent s'il n'y pas « une incapacité, chez les Québécois francophones » à « se doter d'une institution aussi essentielle qu'un hôpital universitaire de première catégorie » (p. 11). On a un peu l'impression, hélas, que tout le livre en fait la démonstration. Voici, brutalement résumée, l'histoire du CHUM : « les gouvernements du Québec font d'abord avorter successivement quatre projets d'hôpital universitaire conçus par la faculté de médecine à la mesure de ce qui se faisait de mieux dans le monde » (p. 30). En devenant ministre de la santé (en 2003), Philippe Couillard a clairement fait comprendre que « le réel maître d'œuvre du projet devenait son ministère » (p. 173), ce qui l'a amené à s'opposer presque systématiquement aux propositions de l'Université. On en arrive même à cette aberration : « le divorce entre le CHUM et l'Université de Montréal à propos du nouvel hôpital » (p. 221), divorce préparé, il faut le dire, par un ministère (un ministre, mais aussi un puissant sous-ministre) prêt à toutes les manœuvres pour arriver à ses fins. Dans leur conclusion, les auteurs reconnaissent que la direction de l'Université a commis trois erreurs : avoir une telle confiance en leur projet de campus Outremont qu'ils ne doutaient pas de leur victoire finale; avoir laissé « s'élargir la fissure apparue » (p. 299) dans ses rapports avec le CHUM; enfin, « ne pas avoir eu dès le départ une stratégie de communication adéquate et agressive » (p. 300). Certes. Mais que peut-on faire contre tant de mauvaise foi de la part de certains intervenants — et je ne parle pas que du ministre? Je note que l'un des seuls intervenants à ne pas sortir écorché de cette analyse se nomme Guy Breton : la balle est désormais dans son camp.



Jean Cléo Godin

### INFORMATION

Courrier électronique : [aprum@assoc.umontreal.ca](mailto:aprum@assoc.umontreal.ca); téléphone : (514) 343-7635

Équipe de rédaction : Jacques Boucher, Jean-Robert Derome, Jean Cléo Godin

Site Web de l'APRUM : <http://www.APRUM.UMontreal.CA>

Courrier : APRUM, Université de Montréal, C.P. 6128, succ. Centre-ville, Montréal, H3C 3J7

Infographie : Jean-Robert Derome

Note : les textes n'engagent que la responsabilité des auteurs

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec - Décembre 2010